

ANNEXED

**RAPPORT DU SECRETAIRE EXECUTIF  
SUR LA REUNION DU COMITE PERMANENT  
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

**RAPPORT DU SECRETAIRE EXECUTIF SUR LA REUNION  
DU COMITE PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION  
ET LES FINANCES**

Le Comité s'est réuni les 6 et 9 novembre 1989 sous la présidence du Dr C. Vamvakas (CEE), et a examiné les questions suivantes:

1. Examen du compte financier vérifié de 1988
2. Examen du budget de 1989
3. Projet de budget pour 1990 et prévisions budgétaires pour 1991
4. Secrétaire exécutif (durée de son mandat)
5. Examen des niveaux de salaire des cadres
6. Traduction des documents

**EXAMEN DU COMPTE FINANCIER VERIFIE DE 1988**

2. Le Comité avait sous les yeux le document CCAMLR-VIII/4 "Examen du compte financier vérifié".

3. Le Comptable agréé a déclaré que:

"Le compte financier est basé sur des livres de compte et des reçus corrects; les recettes, dépenses et investissements de capitaux, l'acquisition et la cession des biens par la Commission au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1988, ont été réalisés en accord avec les Règlements".

4. Le Comptable déclara également que le compte financier était conforme aux Standards internationaux de comptabilité. Le Comité a noté qu'il n'y avait aucune restriction à apporter au compte financier établi par le Comptable agréé.

5. Le Comité a convenu que conformément à la Règle 12.1 du Règlement financier, la Commission devrait prononcer son acceptation du Compte financier.

## EXAMEN DU BUDGET DE 1989

6. Le Responsable de l'administration et des finances a présenté le document CCAMLR-VIII/5 et a expliqué les dépenses prévues au budget de 1989, tout en informant le Comité qu'il estimait qu'aucune dépense n'excéderait le budget.

7. Le Comité a noté que toutes les cotisations au budget de 1989 ont maintenant été versées.

8. Comme cela a été réclamé lors de la dernière réunion, le Secrétaire exécutif a fourni un exposé des conséquences financières qu'entraînaient les arriérés des Membres. La délégation du Royaume-Uni a exprimé ses regrets au sujet de la perte d'intérêt causée par le versement tardif des cotisations par certains Membres.

## PROJET DE BUDGET POUR 1990

9. Le budget a été présenté sous le format convenu précédemment qui fait la distinction entre les frais récurrents et non récurrents. L'objectif d'une croissance réelle zéro des dépenses récurrentes a encore été atteint.

10. Le Comité a été informé que la Suède a prévenu les Membres qu'elle souhaitait participer aux travaux de la Commission et que, le 30 octobre 1989, elle a présenté à la nation dépositaire des informations destinées à justifier son application. Si aucune objection n'est reçue, la Suède deviendra Membre le 30 décembre 1989 et contribuera ainsi au budget de 1989. Le montant sera crédité aux cotisations des Membres de 1990 s'il est reçu avant que les comptes ne soient terminés en janvier 1990. Sinon, le crédit devra être reporté à 1991.

11. Une somme supplémentaire a été ajoutée au projet de budget présenté dans CCAMLR-VIII/5 pour l'achat d'un micro-ordinateur. Le Groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons (WG-FSA) a recommandé que le Secrétariat achète un ordinateur capable d'effectuer les programmes d'évaluation utilisés à l'heure actuelle parmi les participants du Groupe de travail. L'accès à un tel ordinateur faciliterait la tâche des participants lorsqu'ils recalculent les résultats de leurs évaluations en utilisant les données convenues par le WG-FSA. Le Comité scientifique a appuyé la recommandation du WG-FSA.

12. Il a été rappelé au Comité qu'une provision budgétaire peut être exigée pour la publication d'un manuel rédigé par le Comité permanent sur l'observation et l'inspection. Il est prévu que d'autres conseils sur ce sujet soient fournis pendant la réunion. Le projet de budget pour 1990 sera alors révisé en conséquence.

#### TAUX DE CROISSANCE DU BUDGET

13. Les dépenses de \$A1 158 300 proposées pour 1990 représentent une diminution nominale de 4,7% sur celles accordées au budget de 1989. Le taux d'inflation pour l'Australie en 1990 est prévu aux alentours de 7,2%, ainsi les dépenses en 1990 diminueront de 11,9% en termes absolus. Si les dépenses sont réparties entre dépenses récurrentes et non récurrentes, conformément à la pratique de la Commission, les dépenses récurrentes en 1990 diminueront de 1,5% en termes absolus.

#### COTISATIONS DES MEMBRES

14. Le projet de budget pour 1990 révèle que le montant total des cotisations des Membres, après le décompte des avoirs, sera de A\$951 600. Les cotisations calculées selon la formule convenue (CCAMLR-VI, paragraphe 28) sont estimées être les suivantes:

URSS	A\$75 339
Japon	A\$47 754
Suède	A\$48 382
les 18 autres Membres	A\$43 340

15. La délégation française exprima sa satisfaction sur la situation financière saine de la Commission et la rapidité avec laquelle le Comité permanent sur l'administration et les finances est maintenant capable d'accomplir ses tâches. Il fut suggéré qu'un changement dans la structure de la réunion serait justifié afin de réduire le temps de présence des représentants de la Commission.

#### PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1991

16. La plupart des dépenses prévues au budget de 1991 sont calculées sur la base des chiffres de 1990, accordant une inflation de 6,4% pour 1991. Le Comité a été informé que

les dispositions prises pour utiliser l'ordinateur central de la Division antarctique australienne ont été satisfaisantes en 1989; les Membres ont exprimé leur reconnaissance à l'Australie pour l'avoir mis à la disposition de la Commission. Il a été noté qu'une somme de A\$64 000 est incluse aux estimations de 1991, comme réserve prévisionnelle, au cas où le Secrétariat aurait un besoin accru de l'ordinateur, ce qui impliquerait la prise de nouvelles dispositions.

17. Le Comité a été avisé par la délégation australienne que la Division antarctique acceptait de maintenir les dispositions actuelles, au moins jusqu'en 1991, et qu'il n'y avait pas lieu d'inclure ce chiffre.

18. La délégation du Royaume-Uni jugea qu'il serait prudent de solliciter les conseils du Comité scientifique sur les exigences futures du stockage des données au cas où une telle expansion dans ce domaine excéderait la capacité disponible actuellement; cela nécessiterait l'achat d'un mini-ordinateur dans les années à venir.

19. Sur l'avis du Comité scientifique, le Comité a convenu qu'il n'était pas nécessaire d'inclure de somme en prévision de cet achat en 1991.

#### PERSONNEL DU SECRETARIAT

20. Le Secrétaire exécutif a présenté le document "Révision des échelons des cadres professionnels au secrétariat de la CCAMLR", portant la référence CCAMLR-VIII/6.

21. Le Comité nota l'importance du travail occasionné par la révision, et les délégués se sont montrés satisfaits de son déroulement et de ses conclusions. La Commission de la fonction publique internationale a déclaré que les niveaux existants étaient appropriés aux responsabilités et fonctions du Secrétariat.

22. Il fut suggéré que la description des postes de cadres soit amendée afin de refléter les observations faisant suite à la révision des échelons des salaires du personnel.

#### SECRETAIRE EXECUTIF (DUREE DE SON MANDAT)

23. Le Comité a convenu que, dans un premier temps, il serait préférable que la question relative au mandat du Secrétaire soit délibérée de façon officieuse sous la direction du Président de la Commission.

24. A la suite de ces délibérations, le Président informa le Comité que le mandat du Dr Powell avait été renouvelé à l'unanimité.

25. Le Président déclara que certains Membres suggéraient que, vu le temps consacré à l'adoption de la procédure de nomination des prochains Secrétaires exécutifs, il vaudrait mieux, à l'avenir, aborder plus tôt la question du mandat du Secrétaire exécutif.

#### TRADUCTION DES DOCUMENTS

26. Le Secrétaire exécutif a donné une vue d'ensemble des dispositions relatives au personnel qui permettent de fournir des services de traduction au cours des réunions et durant la période d'intersession. L'équipe de traduction du Secrétariat a été constituée après les débuts modestes de ces dernières années; toutes les traductions pour cette réunion ont été fournies par l'équipe de la CCAMLR.

27. Le Secrétaire exécutif a expliqué que les traducteurs sont recrutés localement et sont employés à temps partiel à titre temporaire. Leurs taux de salaire sont basés sur des postes et niveaux comparables à ceux des Services du Gouvernement australien.

28. Il a été suggéré qu'il faudrait offrir une sécurité d'emploi à ces employés et, du point de vue de la Commission, leur fournir les conditions nécessaires pour conserver leur expertise au fur et à mesure que l'équipe se développe.

29. En réponse à ces commentaires, le secrétaire exécutif a informé le Comité que l'emploi des traducteurs en 1989 avait été entrepris à titre d'essai. Les commentaires qu'il a reçus de la part des Membres quant à la qualité du travail fourni indiquaient que des progrès certains avaient été effectués. Toute la documentation dans les quatre langues officielles était parvenue bien plus tôt qu'auparavant, et les dépenses occasionnées ne dépassaient pas l'allocation budgétaire. Etant donnés ces résultats, il a l'intention, en 1990, d'employer les traducteurs sous contrat et dans les mêmes conditions que celles s'appliquant

au personnel du Secrétariat recruté localement. Ces dispositions sont en accord avec la Règle 11 du Statut du personnel.

30. Le Secrétaire exécutif a exprimé combien il a apprécié l'aide que le Secrétariat avait reçue pour tout ce qui touche la nomenclature et a prié les délégations de continuer à apporter leurs commentaires sur la qualité des traductions.

31. La réunion s'est terminée le 9 novembre; le Président a exprimé sa reconnaissance à tous les participants pour leur coopération, ainsi qu'au Secrétaire exécutif, et au Responsable des finances pour la forme concise de l'information présentée, et enfin au Président du Comité scientifique pour sa précieuse collaboration au cours des discussions budgétaires du Comité scientifique.

**PREVISIONS FINANCIERES, REVENUS ET DEPENSES 1989, BUDGET POUR 1990  
ET PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1991  
(Dollars australiens)**

(1) Budget adopté 1989	Budget 1989	(3) Ecart	Budget de 1990 et prévisions budgétaires pour 1991			
	(2) Prévisions jusqu'au 31/12/89		Rubrique	Poste	(4) 1990	(5) 1991
<b>REVENUS</b>						
960 258	912 191	-48 067		Cotisations des Membres	951 600	1 130 200
				Postes de l'année précédente		
0	0	0		Arriérés des cotisations	0	0
60 000	59 153	-847		Intérêts	60 000	60 000
0	0	0		Cotisations des Membres	0	0
27 342	27 342	0		Cotisations des nouveaux Membres	0	0
76 200	80 250	4 050		Imposition du personnel	70 000	90 700
91 500	136 364	44 864		Excédent	76 700	0
1 215 300	1 215 300	0		Total des revenus	1 158 300	1 280 900
<b>DEPENSES</b>						
<b>GESTION DES DONNEES</b>						
6 000	5 000	1 000		Biens d'équipement	12 700	0
4 400	3 000	1 400		Biens de consommation	3 200	3 400
22 900	22 900	0		Travail à forfait	30 000	32 000
16 400	16 400	0		Maintenance	9 600	10 200
4 400	4 200	200		Exploitation en temps partagé	4 600	4 900
54 100	51 500	2 600		Total de la gestion des données	60 100	50 500
<b>REUNIONS</b>						
304 100	304 100	0		Total des réunions	326 000	346 800
<b>PUBLICATIONS</b>						
87 700	87 700	0		Total des publications	94 000	100 000
<b>COMITE SCIENTIFIQUE</b>						
109 700	109 700	0		Total du Comité scientifique	86 000	125 000
<b>FRAIS DU SECRETARIAT</b>						
23 400	23 400	0		Administration	15 800	16 800
155 100	109 000	46 100		Indemnités	60 800	93 100
4 000	4 000	0		Véhicules	4 300	4 500
23 100	23 100	0		Communication	24 700	26 300
3 100	3 100	0		Faux frais	3 300	3 500
3 100	3 100	0		Ouvrages/Périodiques	3 300	3 500
21 900	21 900	0		Fournitures de bureau	23 400	25 000
7 200	7 200	0		Locaux	7 700	8 200
397 600	369 600	28 000		Salaires	426 200	453 500
21 200	21 200	0		Déplacements	22 700	24 200
659 700	585 600	74 100		Total des frais du Secrétariat	592 200	658 600
1 215 300	1 138 600	76 700		Total des dépenses	1 158 300	1 280 900

*Note: Au montant du Comité scientifique pour 1990 viendra s'ajouter une somme de A\$20 500 à prélever sur le Fonds Spécial de contribution de la Norvège afin de répondre aux besoins du Comité scientifique dont le programme total s'élève à A\$106 500.*